



VILLE de POTIGNY

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 16 juin 2025 à 18 heures**

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Liste des délibérations et questions diverses

Délibérations

Feuille d'émargement

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Maire,

Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,

Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
MAIRIE  
de



**POTIGNY 14420**

Tel : 02.31.90.84.67  
ville-potigny@wanadoo.fr

B.P./

Objet : réunion du Conseil Municipal.

POTIGNY, le 10 juin 2025

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Lundi 16 juin 2025  
à 18 heures,  
en Mairie,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Informations au titre de la délégation de signature
- 2°/ Jurés d'Assises 2026
- 3°/ Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (Tennis)
- 4°/ Nouvelle tranche de caveaux au cimetière communal
- 5°/ SDEC Energie (renouvellement de foyers)
- 6°/ Participations communales au centre aéré d'été
- 7°/ Décision modificative budgétaire
- 8°/ Attribution de subventions complémentaires (OPAH, MFR Bagotière)
- 9°/ Reconduction du dispositif « Argent de Poche » (travail saisonnier)
- 10°/ Présentation du PEdT (Projet Educatif Territorial)
- 11°/ Informations sur le projet de Pôle de Santé par M.M. Dervin et Lecapitaine
- 12°/ Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Gérard KEPA.

# COMMUNE DE POTIGNY

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 16 juin 2025

**Présents :** M. Kepa, M<sup>me</sup> Maunoury, M<sup>me</sup> Bouteiller, M. Blais, M<sup>me</sup> Lemarchand, M<sup>me</sup> Knedlik, M<sup>me</sup> Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Gasnier, M. Geffroy, M<sup>me</sup> Dunbar, M<sup>me</sup> Prosper, M. Faucher.  
**Pouvoirs :** M. Bérel à M. Kepa, M<sup>me</sup> Fichet-de-Clairfontaine à M. Defenouillère, M<sup>me</sup> Besançon à M<sup>me</sup> Maunoury. **Absent :** M. Marie.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025.
- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation de signature :
  - Marché de travaux et son avenant n° 1, dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour les VRD du futur Pôle Culturel (entreprise COLAS, 52 873 € HT) ;
  - Convention avec VIT'ACTIF/OVEA pour le prêt de la Salle Domogala et de locaux à la Maison des Loisirs.
- Tirage au sort de six Jurés d'Assises dans la liste électorale, pour l'année 2026.
- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de construction de la future halle de tennis.
- Fixation des tarifs de la nouvelle tranche de caveaux à réaliser au cimetière communal : 1 place = 1 375 €/l'unité, 3 places = 1 975 €/l'unité, cases-urnes = 335 €/l'unité.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le devis proposé par le SDEC Energie pour le renouvellement de 55 foyers lumineux et 7 mâts. Part communale = 8 555,24 €.
- Vote des participations communales pour les séjours des enfants de Potigny au centre aéré d'été 2025 : 97 € pour 6 semaines et plus, 81 € pour 5 semaines, 65 € pour 4 semaines, 49 € pour 3 semaines, 33 € pour 2 semaines et moins.
- Décision modificative budgétaire n° 1 relative à des ajustements en sections de fonctionnement et d'investissement.
- Attribution d'une subvention de 400 € pour des travaux dans un logement situé à Potigny, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Vote d'une subvention complémentaire de 25 € pour la scolarisation d'un enfant de Potigny à la MFR de La Bagotière.
- Décision de reconduire le dispositif national « Argent de poche » pour les jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans, sur la base d'une rétribution maximum de 45 € par jeune, pour 3 demi-journées d'action.
- Présentation des grandes lignes du Projet Educatif Territorial 2025-2028, des différents partenaires qui ont contribué à son élaboration et de son mode de pilotage.
- Intervention de Messieurs DERVIN (pharmacien) et LECAPITAINE (podologue) au sujet du projet de Maison de Santé.
- Approbation de décisions prises par la Communauté de Communes du Pays de Falaise, portant sur les micro-régions, le toilettage des statuts et la recomposition des conseils communautaires.

### Questions et informations diverses :

- avancées du chantier du Pôle Culturel (M. Kepa) ;
- réaffectation du bâtiment de l'actuelle médiathèque et des Grands Bureaux de la Mine (M. Gasnier) ;
- devenir de plusieurs postes de contractuels du service scolaire communal (M<sup>me</sup> Bouteiller).

Séance levée à 21h15.

# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/022

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

## Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS  
Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO  
Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M.  
GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup>  
PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCAION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

## Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M.  
DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY  
Maryvonne.

## Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

## Objet :

INFORMATION AU  
TITRE DE LA  
DELEGATION DE  
SIGNATURE.

Le Conseil Municipal prend acte que Monsieur le Maire a signé, au titre de  
la délégation qui lui a été donnée par délibération du 27 mai 2020 (articles L 2122-  
22 et L 21122-23 du C.G.C.T.) :

- Marché de travaux et son avenant n° 1, dans le cadre du groupement de  
commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour  
les VRD du futur Pôle Culturel (entreprise COLAS, 52 873 € HT) ;
- Convention avec VIT'ACTIF/OVEA pour le prêt de la Salle Domogala  
et de locaux à la Maion des Loisirs.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept  
juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 014-211405162-20250616-2025\_022-DE

# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/023

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

## Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS  
Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO  
Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M.  
GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick,  
M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

## Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à  
M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup>  
MAUNOURY Maryvonne.

## Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

## Objet :

JURY D'ASSISES 2026.

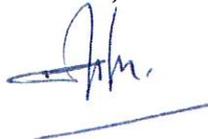
Monsieur le Maire procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale,  
de six personnes remplissant les conditions requises pour figurer sur la liste  
préparatoire des Jurés d'Assises de l'année 2026.

## Ont été désignés :

- Monsieur DOUCET Charles
- Monsieur GAUTHIER Pierre
- Madame DESPLANQUES Aurélie
- Monsieur VOLLET Thierry
- Monsieur FOSSEY Jean-Noël
- Monsieur SOBOL Jean-Pierre.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept  
juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 014-211405162-20250616-2025\_023-DE

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE

**VILLE DE POTIGNY**

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/024

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCAION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
DEMANDE DE  
SUBVENTION,  
A.N.S. (Halle Tennis).

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de travaux susceptible d'être éligible à une subvention de la l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) :

### Construction de courts de tennis couverts :

Construction	757 000,00 euros HT
Honoraires et prestations diverses	125 500,00 euros HT

**TOTAL** **882 500,00 euros HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet et son exécution qui sera programmée sur l'exercice 2025,
- décide son inscription au budget primitif de l'exercice 2025,
- sollicite, pour sa réalisation, une subvention de l'Agence Nationale du Sport,
- approuve le plan de financement, déduction faite des subventions obtenues ; le solde restant à la charge de la Commune sera autofinancé sur les fonds propres du budget et par un emprunt.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,  
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,  
Hélène LEMARCHAND.



DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
TARIFS CAVEAUX,  
NOUVELLE  
TRANCHE.

Une nouvelle tranche de caveaux va être réalisée au cimetière communal.  
Elle comprend 2 caveaux de 1 place, numérotés 271N et 276N, 3 caveaux de 3 places, numérotés 277N à 279N et 6 cases-urnes, numérotés 76C à 81C.  
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente de ces caveaux comme suit :

- 1 place : 1 375 € l'unité
- 3 places : 1 975 € l'unité
- Case-urne : 335 € l'unité.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE NORD  
**VILLE DE POTIGNY**

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/026

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
RENOUVELLEMENT  
DE FOYERS ET MÂTS  
(SDEC Energie).

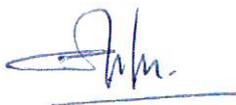
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis suivant, établi par le SDEC Energie :

- N° 25EPI0608 (renouvellement de 55 foyers et 7 mâts) 8 555,24 €\*  
\*montant de la part communale

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 014-211405162-20250616-2025\_026-DE

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/027

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

### Objet :

PARTICIPATIONS  
2025, CENTRE AÉRÉ.

La Commune accorde une participation financière aux familles des enfants de Potigny fréquentant le centre aéré du 7 juillet au 29 août 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le montant de la participation pour les enfants de 4 à 11 ans :

- 97 euros pour un séjour de 6 semaines et plus,
- 81 euros pour 5 semaines,
- 65 euros pour 4 semaines,
- 49 euros pour 3 semaines,
- 33 euros pour 2 semaines et moins.

Les responsables du centre aéré devront fournir la liste exhaustive des enfants qui ont effectivement participé aux activités.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/028

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE

**VILLE DE POTIGNY**

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

## Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTELLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

## Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

## Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
**DECISION**  
**MODIFICATIVE**  
**BUDGETAIRE N° 1.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

### Section de fonctionnement

Ajouter à l'article 739 1112 « Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants » 2 000 €

Retirer à l'article 658 88 « Autres » 2 000 €

### Section d'investissement

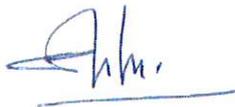
Ajouter à l'article 2132 « Bâtiments publics » 30 000 €

Retirer à l'article 2135 « Installations générales » 30 000 €

Décisions prises à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250616-2025\_028-BF

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/029

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
SUBVENTION OPAH.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 28 juin 2022, a décidé d'accompagner financièrement l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) conduite sur le territoire par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

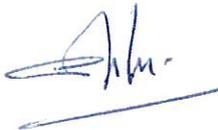
Conformément aux engagements pris dans ce cadre, la collectivité est sollicitée pour participer, à hauteur de 400 €, aux travaux de rénovation énergétique qui viennent d'être menés dans le logement situé 27, rue du Village à Potigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le versement de cette subvention.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 014-211405162-20250616-2025\_029-DE

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/030

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCAION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
**ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION  
COMPLÉMENTAIRE.**

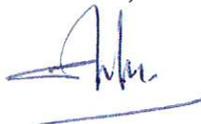
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue la subvention complémentaire suivante :

- MFR-CFA La Bagotière (scolarisation d'un enfant de Potigny) 25 €

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 014-211405162-20250616-2025\_030-DE

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D’AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

## DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/031

L’an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

### Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

### Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

### Objet :

MISE EN ŒUVRE DU  
DISPOSITIF  
« ARGENT DE  
POCHE ».

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à reconduire le dispositif « Argent de poche ».

Vu l’exposé de Madame LEMARCHAND, Adjointe au Maire, invitée par Monsieur le Maire à rappeler à l’assemblée les grandes lignes de cette opération,

Vu le Code de la Famille et de l’Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le dispositif « Argent de poche » est une action d’utilité publique permettant aux jeunes potignais de 15 à 17 ans de contribuer à la vie de la collectivité par la participation à des tâches manuelles, administratives ou techniques en contrepartie de rétributions financières ;

Considérant que les sommes versées aux jeunes n’excèdent pas 15 € par jour et par jeune et qu’elles sont envisagées comme des aides attribuées en fonction de situations dignes d’intérêt ;

Considérant les critères de participation à l’opération :

- Être Potignais
- Être âgé de 15 à 17 ans maximum
- Candidater par le biais du document relatif à l’opération « Argent de poche » devant être signé du jeune et de ses responsables légaux,

Considérant que le nombre annuel de jeunes pouvant participer à l’opération est défini dans le cadre de la préparation budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la reconduction du dispositif argent de poche pour l'année 2025.

Précise que les actions se dérouleront pendant les périodes de vacances scolaires.

Précise que les jeunes, dans le cadre de l'opération, se verront verser une somme de 15 € par jour et par personne, soit 45 € maximum par action.

Précise que la dépense sera imputée au chapitre 012 (Charges de personnel), article 6218 (Autre personnel extérieur) du budget de la Ville.

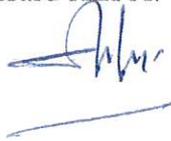
Autorise Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à mener toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

---

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,  
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,  
Hélène LEMARCHAND.



# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/032

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

DATE DE CONVOCATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

**Objet :**  
PROJET EDUCATIF  
TERRITORIAL.

A l'invitation de Monsieur le Maire, Madame LEMARCHAND, Adjointe au Maire, présente les grandes lignes du Projet Educatif Territorial (PEdT) élaboré avec l'ensemble des partenaires impliqués localement dans l'action éducative de la commune (Mairie, écoles, APE, collège, MJC, RPE, médiathèque).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce PEdT, dont la durée de validité s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250616-2025\_032-DE

# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/033

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

DATE DE CONVOCAATION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

## Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup> PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

## Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M. DEFENOILLERE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne.

## Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

## **Objet :**

**MODIFICATION DES  
STATUTS DE LA CdC  
DU PAYS DE FALAISE  
(représentation des  
micro-régions au Bureau  
communautaire et  
toiletage des  
compétences).**

Par délibération du 15 mai 2025, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts portant sur les micro-régions et sur une écriture actualisée des compétences.

Les conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer à leur tour sur la modification statutaire du système des micro-régions et sur le toilettage des statuts communautaires.

Ainsi, il s'agit :

- d'une part, actualiser le nombre de représentant par micro-région en tenant compte de l'évolution de la population et en modifiant les termes de l'article 5,
- d'autre part, modifier des intitulés de compétences déjà exercées par la Communauté de communes, supprimer des compétences non exercées.

Le détail de ces modifications est exposé ci-dessous.

## I - ACTUALISATION DU NOMBRE REPRESENTANT PAR MICRO-REGION :

Compte tenu du nombre important de communes membres au sein de la Communauté de communes du Pays de Falaise, elle s'appuie sur les micro-régions pour assurer une représentation équitable de la population au sein du bureau communautaire.

### Historique

En 1995, lors de la création du District, ce mode de fonctionnement politique est mis en place afin d'assurer cette meilleure représentativité. Cependant, ce sera seulement en 2005, après sa transformation en communauté de communes en 2000, que ce mode de fonctionnement sera défini dans ses statuts. Cependant, depuis cette date, la répartition des représentants de micro-région est restée inchangée, malgré l'évolution de la population ou encore l'arrivée de nouvelles communes sur le territoire (5 communes depuis 2005 : Courcy, Jort, Louvagny, Vicques en 2009 et Vendevre en 2017).

Les seules évolutions ont été la prise en compte de demande de changement de micro-région (Bernières d'Ailly ou encore Pierrepont).

Ce constat nécessite de revoir cette répartition, afin de la rendre plus équitable au vu de la répartition démographique du territoire actuellement.

#### Proposition

Une comparaison a été réalisé à partir de la répartition actuelle des micro-régions avec deux populations disponibles sur l'INSEE :

- celle de 1999, pour retrouver des chiffres expliquant les raisons de cette répartition initiale ;

- et celle de l'année 2022 (derniers chiffre mis en ligne par l'INSEE).

Il a été constaté l'évolution de la population et sa nouvelle répartition sur le territoire qui ressort actuellement déséquilibrée et qui n'est plus pertinente.

La proposition nouvelle est de calculer le nombre de représentants de chaque micro-région proportionnellement à la part de ses habitants sur la totalité de la Communauté de communes. Le tout en conservant les dix-huit représentants définis composant le bureau communautaire.

<b>Simulation 18 délégués, proposition au pourcentage d'habitants</b>				
Nombre de délégués	Arrondi	Nombres d'habitants total	Pourcentage d'habitants par microrégion	Population total/nombre de délégués
1,29	1	1961	7,16	1961
2,07	2	3141	11,47	1571
1,33	1	2023	7,39	2023
5,09	5	7744	28,29	1549
3,06	3	4654	17,00	1551
1,84	2	2799	10,23	1400
1,82	2	2766	10,10	1383
1,50	2	2286	8,35	1143
<b>18</b>		27374	100	

Afin :

- de conserver dans les statuts une représentativité des élus en fonction du territoire ;

- de ne pas créer de blocage entre les élections par le conseil communautaire et le résultat des votes correspondants et respecter les dispositions des statuts,

Il est proposé de modifier cette répartition et en conséquence les statuts comme il suit :

Sur proposition des délégués de chaque micro-région, le conseil communautaire désignera un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et de membres conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La désignation des membres du bureau se fera *a minima* par micro-région selon la répartition suivante :

- 1 membre pour le secteur n° 1
- 2 membres pour le secteur n° 2
- 1 membre pour le secteur n° 3
- 5 membres pour le secteur n° 4
- 3 membres pour le secteur n° 5
- 2 membres pour le secteur n° 6
- 2 membres pour le secteur n° 7
- 2 membres pour le secteur n° 8

Soit un nombre *a minima* de 18 représentants, le Président élu étant exclu de ce nombre et comptabilisé en plus dans les effectifs du Bureau.

Si des communes venaient à demander leur adhésion à la Communauté de communes, il est convenu qu'elles seraient rattachées au secteur géographique le plus proche.

## II - TOILETTAGE DES STATUTS

Certaines compétences statutaires doivent être toilettées afin de les actualiser. Les modifications retenues sont les suivantes :

Intitulés actuels dans les statuts	Proposition de rédaction nouvelle
<b><u>Compétence développement économique et touristique (B)</u></b> <b><u>Onglet patrimoine (B-10)</u></b>	
Constitution de collections d'intérêt communautaire (liste)	<i>Supprimer la notion de liste d'intérêt communautaire.</i>
<b><u>Compétence protection et mise en valeur de l'environnement (H)</u></b> <b><u>Onglet contribution à la transition énergétique: énergies renouvelables (H-1)</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement éolien :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une Zone de Développement Eolien</li> <li>- implanter des parcs éoliens</li> <li>- préserver les espaces naturels</li> <li>- favoriser le développement économique local</li> </ul> </li> <li>- Etudes préalables (pour les installations photovoltaïques)</li> <li>- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : élaboration animation et coordination</li> </ul>	<p><i>Supprimer la partie développement éolien</i></p> <p><i>Supprimer Etudes préalables (pour les installations photovoltaïques)</i></p> <p><i>Sortir le PCAET de l'onglet « contribution à la transition énergétique : énergies renouvelables » et l'inscrire de manière indépendante sous un nouvel onglet</i></p> <p><i>Plan climat air énergie territorial (PCAET) : élaboration animation et coordination</i></p>
<b><u>Compétence action sociale d'intérêt communautaire (K)</u></b> <b><u>Onglet « actions permettant le maintien à domicile des personnes âgées » (K-1)</u></b>	
<i>service portage de repas</i>	<i>Soutien aux associations de maintien à domicile des personnes âgées au travers du service de portage de repas</i>
<b><u>Compétence activités culturelles (L)</u></b> <b><u>Onglet école de musique (L-1)</u></b>	
<i>[...]« les harmonies de Falaise et de Potigny sont déclarées d'intérêt communautaire »</i>	<i>Supprimer cette phrase</i>
<b><u>Compétence chenil (P)</u></b>	
Compétence création et gestion d'un chenil	<i>Compétence gestion d'un chenil</i>

## Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L5211-17 ;
- Vu les dispositions de la loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;
- Vu les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité qui supprime les compétences dites optionnelles ;
- Vu la délibération n°43/2025 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise approuvant les modifications statutaires sus évoquées ;
- Vu la notification de cette délibération par le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise aux maires des communes membres de l'EPCI ;
- Considérant que ces modifications statutaires sont soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres dans le délai de 3 mois à compter de cette notification,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes
  - à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2026 ;

### • LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS RELATIF AUX MICRO-REGIONS AINSI QU'IL SUIIT :

Sur proposition des délégués de chaque micro-région, le conseil communautaire désignera un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et de membres conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La désignation des membres du bureau se fera *a minima* par micro-région selon la répartition suivante :

- 1 membre pour le secteur n° 1
- 2 membres pour le secteur n° 2
- 1 membre pour le secteur n° 3
- 5 membres pour le secteur n° 4
- 3 membres pour le secteur n° 5
- 2 membres pour le secteur n° 6
- 2 membres pour le secteur n° 7
- 2 membres pour le secteur n° 8

Soit un nombre a minima de 18 représentants, le Président élu étant exclu de ce nombre et comptabilisé en plus dans les effectifs du bureau.

Si des communes venaient à demander leur adhésion, à la Communauté de communes, il est convenu qu'elles seraient rattachées au secteur géographique le plus proche.

- à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- LA MODIFICATION DES TERMES DES COMPÉTENCES STATUTAIRE AINSI QU'IL SUIIT :

### O LA SUPPRESSION DES TERMES SUIVANTS :

- au chapitre patrimoine : [...] d'intérêt communautaire (liste)
- au chapitre Protection et mise en valeur de l'environnement :

Développement éolien :

- o mettre en place une Zone de Développement Eolien
- o implanter des parcs éoliens
- o préserver les espaces naturels
- o favoriser le développement économique local
- o Etudes préalables (pour les installations photovoltaïques)

- au chapitre action sociale d'intérêt communautaire : portage de repas
- au chapitre activités culturelles : [...] « les harmonies de Falaise et de Potigny sont déclarées d'intérêt communautaire » (réflexion sur intégration de l'harmonie de Falaise directement à l'Ecole de Musique)
- au chapitre création et gestion d'un chenil : gestion d'un chenil.

O LA REDACTION TOILETTEE DE COMPETENCES DEJA EXERCEES :

Réécriture de certaines compétences tel que précisé plus haut, sans changer le champ de l'action communautaire, ou conformité aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

---

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,  
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,  
Hélène LEMARCHAND.



# DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/034

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
CANTON DE FALAISE  
**VILLE DE POTIGNY**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

## Etaient présents :

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS  
Patrick, M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO  
Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M.  
GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup> DUNBAR Annick, M<sup>me</sup>  
PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic.

DATE DE CONVOCAION  
10.06.25

DATE D'AFFICHAGE  
10.06.25

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17

## Absents votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. KEPA Gérard,  
M<sup>me</sup> FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige avait donné procuration à M.  
DEFENOUILLE Jean-Yves,  
M<sup>me</sup> BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M<sup>me</sup> MAUNOURY  
Maryvonne.

## Absent excusé

M. MARIE Jean-Baptiste

M<sup>me</sup> LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

## Objet :

RECOMPOSITION  
DES CONSEILS  
COMMUNAUTAIRES.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 042\_2025 prise par la  
Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 15 mai 2025, relative  
à l'application de la règle de droit commun pour la recomposition du Conseil  
communautaire en vue du renouvellement général de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et  
entérine cette décision.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le dix-sept  
juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

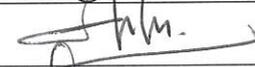
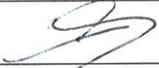
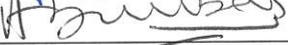
COMMUNE DE POTIGNY

**Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 juin 2025

N°	Objet	Visa Préfecture
2025/022	Information au titre de la délégation de signature	17/06/2025
2025/023	Jurés d'Assises 2026	17/06/2025
2025/024	Demande de subvention Agence Nationale du Sport (Halle tennis)	20/06/2025
2025/025	Tarifs nouvelle tranche de caveaux au cimetière communal	17/06/2025
2025/026	Renouvellement de foyers et de mâts (SDEC Energie)	17/06/2025
2025/027	Participations 2025 au centre aéré d'été	17/06/2025
2025/028	Décision modificative budgétaire n° 1	17/06/2025
2025/029	Subvention OPAH (logement 27, rue du Village)	17/06/2025
2025/030	Subvention complémentaire (MFR-CFA La Bagotière)	17/06/2025
2025/031	Reconduction dispositif Argent de Poche	17/06/2025
2025/032	Projet Educatif Territorial	17/06/2025
2025/033	Modification des statuts de la CdC du Pays de Falaise	17/06/2025
2025/034	Recomposition des Conseils communautaires (renouvellement 2026)	17/06/2025

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
BOUTEILLER Jacqueline	
BLAIS Patrick	
LEMARCHAND Hélène	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
BENOIT Dominique	
DEFENOUILLERE Jean-Yves	
GASNIER Jean-Marie	
GEFFROY Jean-Claude	
DUNBAR Annick	
PROSPER Isabelle	
FAUCHER Ludovic	